

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE _2019_032

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 juin 2019

Nombre	
de Conseillers en exercice	12
de Présents	10
de Votants	12

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**AUGMENTATION DES
LOYERS COMMUNAUX
AU 1ER JUILLET 2019**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, JAUFFRED Thierry

Absents :

Excusés :

Procuration de : AMAUDRIC Aude par HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA
- Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 18/06/2019

Le Conseil Municipal de la Commune de Champtercier, après en avoir délibéré, **DECIDE** l'augmentation des revenus des immeubles de la Commune en fonction de l'indice de référence des loyers qui correspond à la moyenne sur les 12 derniers mois pour l'année 2019.

Ainsi les loyers suivants seront réévalués au 1er juillet en tenant compte de l'indice de référence du 1er trimestre:

Gîte MR COMTE

244.94€ x 129.38/127.22 = **249.10€**

Maison Mr Mme VOLPES:

488.11€ x 129.38/127.22 = **496.40€**

Location annuelle SCI LE HAUT 2019 avec indice de référence 4eme trimestre:

7 068.05€ x 1703/1667 = **7 220.69€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE.

POUR :12

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 26/06/2019
004-210400479-20190625-DE_2019_032-DE

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

